

**20 DÉCEMBRE 2025**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2025 dans la salle de l'hôtel de ville, au 137 route 132 Ouest, Percé, à laquelle sont présentes madame la conseillère Doris Réhel et messieurs les conseillers Renaud Langlois, Michel Rail, Emmanuel Estérez et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Absence de monsieur le conseiller Harold Aubut.

Est également présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 10 h 00.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la session.
2. Constatation et mention de la signification de l'avis de convocation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Poste de directeur général adjoint / travaux publics.
5. Demande de report : Programme d'infrastructures municipales pour les aînés.
6. Questions du public.
7. Clôture de la session.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 10 h 00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

**CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**RÉSOLUTION 342-12-2025**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance.

## **RÉSOLUTION 343-12-2025**

### **EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'embaucher d'un directeur général adjoint et responsable des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'analyse des candidatures et des entrevues, le Comité des ressources humaines recommande au Conseil municipal d'embaucher monsieur Paul Hioba Hioba au poste de directeur général adjoint et responsable des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement:

**D'EMBAUCHER** monsieur Paul Hioba Hioba au poste de directeur général adjoint et responsable des travaux publics

**DE LUI VERSER** un salaire annuel correspondant à l'échelon 7 de la classe d'emploi 2 de l'entente de travail avec le personnel cadre 2021-2025 et de l'intégrer aux avantages prescrits dans ladite entente de travail.

## **RÉSOLUTION 344-12-2025**

### **DEMANDE DE REPORT – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AINÉS (PRIMA)**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'adresser une demande de report – programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) afin de réaliser les travaux prévus en 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par le conseiller Michel Rail et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur général ou toute autre personne désigné par celui-ci à demander de report – programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

## **PÉRIODE D'INTERVENTIONS**

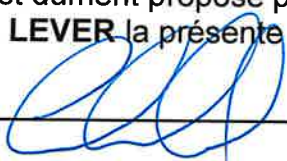
Aucune intervention.

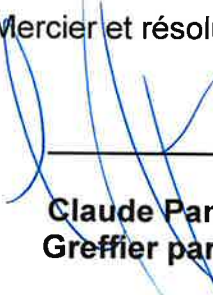
## **RÉSOLUTION 345-12-2025**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 10 h 10 l'ordre du jour étant épuisé.

Il est dûment proposé par le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement:  
**DE LEVER** la présente séance.

  
\_\_\_\_\_  
**Daniel Leboeuf**  
**Maire**

  
\_\_\_\_\_  
**Claude Panneton**  
**Greffier par intérim**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

  
\_\_\_\_\_  
**Daniel Leboeuf**  
**Maire**